

**AFFECTATION EN CLASSE DE SIXIEME DANS UN COLLEGE PUBLIC - Rentrée 2023**  
**GUIDE A L'ATTENTION DES PARENTS POUR RENSEIGNER LE VOLET 2**  
**Les demandes de dérogation transmises incomplètes ou hors délai (après le 5/05/2023) seront traitées lors de la commission d'affectation qui se tiendra en août 2023**

**Le volet 1 concerne les renseignements sur l'élève et le ou les responsables légaux, le volet 2 concerne les vœux de la famille sur le collège à la prochaine rentrée scolaire.**

**Cadre A – « Elève » : Renseignements sur l'élève et l'adresse en septembre 2023**

**Cadre B – « Collège public de secteur » :** Le collège de secteur est celui correspondant à l'adresse de l'élève en septembre 2023 (adresse notée cadre A). **En cas de déménagement, un justificatif du futur domicile est obligatoire.**

**Cadre C – « Souhaitez-vous la scolarisation dans le collège de secteur »**

**Vous ne cochez NON que si vous souhaitez un autre collège que celui du secteur mentionné dans le cadre B.**

**DANS CE CAS, VOTRE DEMANDE RELEVÉ D'UNE DEROGATION : CADRE F A RENSEIGNER.**

**Cadre D – « Formation demandée pour la classe de 6<sup>ème</sup> » (musique, théâtre, arts du cirque, bilangue ou internat)**

Préciser dans cette case si vous souhaitez demander une formation spécifique existante dans le collège du secteur ou dans un autre collège. Exemples : **section sportive** (préciser le sport), **classe à horaires aménagés** (préciser Musique, Théâtre ou Arts du cirque), **Bilangue, Internat.**

**Attention, ces formations relèvent d'une pré-sélection, les parents devront contacter le collège souhaité afin de se renseigner des modalités et y retirer éventuellement un dossier de candidature. Pour les formations n'existant pas dans le collège de secteur, le cadre F « Demande de dérogation » devra être renseigné.**

**Cadre E – « Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6<sup>ème</sup> »**

Dans la case « Langue vivante obligatoire », préciser la langue choisie pour le collège (généralement c'est la langue étudiée à l'école). Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une **section bilangue** existante dans un autre collège, préciser la seconde langue dans la case « Langue vivante facultative » et renseigner le cadre F (dérogation). Pour une section bilangue existant dans le collège de secteur se renseigner auprès du collège des modalités d'accueil, il n'est pas utile de renseigner le cadre F (l'affectation étant dans le collège de secteur).

**Cadre F – « Demande de dérogation » quand NON est coché au cadre C uniquement (autre collège public du département car la formation souhaitée n'existe pas dans le collège de secteur (voir encadré ci-dessous)).**

**6<sup>ème</sup> parcours scolaire particulier hors du collège de secteur. Prendre contact avec le collège pour connaître les modalités de recrutement (commissions ou non) et renseigner le cadre D et F.**

- Internat : se renseigner auprès du collège souhaité pour les possibilités d'accueil

- Bilangue : saisie obligatoire des 2 langues dans le cadre E

- Section sportive (à préciser cadres D et F)

- Classe à horaires aménagés (à préciser cadres D et F)

Se rapprocher d'abord du collège/club en cas de commission de recrutement

DEROGATION

**Pour compléter le cadre F :**

- renseigner le collège public dérogatoire (nom et adresse)

- cocher le motif de la demande de dérogation et joindre les pièces justificatives suivant le tableau ci-dessous.

Liste des motifs par ordre de priorité permettant de demander un collège hors secteur		Pièces justificatives à joindre obligatoirement à cette demande
1	Elève en situation de handicap (sauf orientation en ULIS ou SEGPA)	Décision de la CDAPH
2	Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical
3	Elève boursier sur critères sociaux	Copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
4	Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) en <b>2022-2023</b> dans le collège souhaité en 6 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> . La scolarisation en 3 <sup>ème</sup> et/ou la scolarisation dans un lycée adjacent ne sont pas retenues comme motifs valables.	Certificat de scolarité <b>2022/2023</b>
5	Elève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche du collège souhaité	Joindre un plan itinéraire piéton type Mappy avec le nombre de kms entre le domicile et les 2 collèges
6	Elève devant suivre un parcours scolaire particulier en classe à horaires aménagés (musique, théâtre, arts du cirque...)	<b>Prendre contact avec le collège pour les modalités de sélection</b> <b>NB : la sélection ne vaut pas affectation.</b>
	Elève demandant soit une langue autre que celle proposée dans le collège de secteur, soit une section bilangue, soit une section sportive	
	Elève demandant l'internat	
7	Autres motifs, convenance personnelle	Courrier motivé

**ATTENTION :**

Seuls les transports scolaires pour le collège de secteur sont pris en charge par le Conseil départemental. L'octroi de la dérogation n'ouvre pas droit à la prise en charge des frais de transport scolaire. Il vous appartient de vous renseigner à ce sujet.

**Cadre G et H – « ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES (EGPA) ou VERS UNE UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) »**

Ces cadres sont à compléter si vous avez effectué pour votre enfant une demande d'orientation en SEGPA ou en ULIS, il n'est pas utile de remplir le cadre F (demande de dérogation).

Le collège public d'accueil vous informera de l'affectation de votre enfant ainsi que de la période d'inscription dans l'établissement **à partir du lundi 12 juin 2023**